

BILANS DYS, de l'école aux examens

La fédération ANAPEDYS remercie tous les intervenants pour leurs excellentes prestations.

DYS de l'école aux examens
SAMEDI 13 MARS 2021 à 14h00
Conférence Zoom

Avec
Alain POUHET - Médecin MPR
Arnaud ROY - Coordinateur responsable
Sabine LEVOIR DU BOULET - Orthophoniste
SRAE-TA et CRTA, CHU Nantes
Audrey RONCALI - Enseignante spécialisée
Agnès VETROFF - Présidente Fédération ANAPEDYS

FÉDÉRATION ANAPEDYS
Fédération d'Associations Nationales
d'Adultes et de Parents d'Enfants Dys
contact@anapedys.org
Tél : 07 99 53 33 33
<https://www.facebook.com/anapedys/>
<https://www.anapedys.org/>

ANAPEDYS 49
Inscription obligatoire
<https://forms.gle/Emis5VUlab2HvUvAJ2>

DYS - Ne peut être réutilisé sans autorisation

Nous avons recueilli plus de 1 000 inscriptions de familles, d'enseignants et de professionnels de santé pour cette demi-journée de conférences et nous avons plus de 500 autres personnes qui souhaitent avoir les enregistrements.

Dans ce journal, nous vous communiquons les liens pour écouter ou réécouter les conférencier(e)s.

PRÉSENTATION PARCOURS DE SOINS ARNAUD ROY ET SABINE LEVOIR DE BOULET

Arnaud Roy est Professeur des Universités. Il intervient en qualité de Professeur de Neuropsychologie de l'enfant à la faculté des lettres, langues et sciences humaines de l'Université d'Angers. Il a la responsabilité du Centre Rréfèrent des Troubles d'Apprentissage du centre hospitalier de Nantes.

Sabine Levoir du Boulet est orthophoniste. Elle a exercé 10 ans à Lille dans un centre diagnostic des troubles du langage. En 2020 elle a rejoint la région Pays de la Loire pour intégrer la Structure Régionale d'Appui et d'expertise sur les Troubles des Apprentissages de Nantes en qualité d'orthophoniste.

Conjointement, ils nous ont présenté le parcours de santé en 3 niveaux, selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé et plus précisément le parcours en Pays de la Loire avec une présentation du Centre Référent des Troubles d'Apprentissage.

Tous deux nous ont donné un aperçu des difficultés à poser un diagnostic ou des pistes pour l'obtenir. Pour cela, ils nous ont présenté la pose du diagnostic à trois niveaux. Ces niveaux sont en lien avec le degré de sévérité du trouble rencontré par l'enfant. Enfin, ils ont abordé le fonctionnement des centres référents et de la structure régionale d'appui et d'expertise sur les troubles des apprentissages de Nantes.

Les Troubles Spécifiques des Apprentissages (TSA) font partie des troubles neurodéveloppementaux. Leur diagnostic se fait par exclusion sans marqueur biologique bien qu'il existe des facteurs de risques.

Quelques statistiques :

- La fréquence des troubles dys sur une classe d'âge est de 5 à 10% avec des profils très divers,
- La fréquence des troubles autistiques sur une classe d'âge est d'environ 1%,
- La fréquence des maladies rares sur une classe d'âge est de moins de 1/4000.

Liens avec la conférence :

Arnaud Roy

<https://www.youtube.com/watch?v=8q97S4YoDk8&t=3s>

Sabine Levoir Du Boulet

<https://www.youtube.com/watch?v=YoufxgwnmFs>

PRÉSENTATION PARCOURS SCOLAIRE

AUDREY RONCALI

Audrey Roncali est enseignante spécialisée. Elle a débuté sa carrière en CLIS* (Classe pour l'Inclusion Scolaire) en 2003 pour poursuivre en ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire). Cette ULIS accueille des enfants porteurs de troubles d'origines divers y compris troubles dys multiples et de l'attention avec ou sans hyperactivité. Elle est également maman d'un lycéen en terminale porteur de plusieurs troubles dys et TDAH.

*Les CLIS ont été remplacées par les ULIS en 2015.

PPRE	PAP	PPS	PAI
Programme Personnalisé de Réussite Scolaire	Plan d'Accompagnement Personnalisé	Projet Personnel de Scolarisation	Projet d'Accueil Individualisé
Difficultés précises et plan limité dans le temps	Troubles spécifiques des apprentissages, aménagements pédagogiques	Tout type de handicap avec reconnaissance de la MDPH	Raison médicale, traitement, allergie...
Durée du suivi 1 à 2 mois	Durée sur toute la scolarité	Durée sur toute la scolarité	Tant que la maladie perdure
Ne donne aucun droit, reste interne à l'établissement scolaire	Donne des droits pour l'utilisation de certains matériels informatiques et d'aménagements aux examens mais n'est pas opposable (droit commun)	Donne droit à des aménagements pédagogiques, à du matériel spécifique, à une AESH. Aménagements aux examens.	Donne droit à la prise de médicament sur le temps scolaire, à la présence d'une trousse d'urgence, à des aménagements de scolarité
Pas de diagnostic, la mise en place	Besoin de diagnostics appuyés par des bilans.	Besoin d'une reconnaissance MDPH (Maison Départementale)	Besoin d'un diagnostic.

découle d'une évaluation par un enseignant.	Validation par le médecin scolaire obligatoire	des Personnes Handicapées) ou MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) C'est la MDPH qui accorde le droit à un PPS, sur la base des éléments qui lui sont envoyés (dossier famille, certificat médical, GEVASCO première demande puis GEVASCO réexamen les années suivant le premier accord.	Validation par le médecin scolaire obligatoire. Le PAI est une feuille de route qui liste les besoins thérapeutiques.
Suivi par l'équipe pédagogique	Suivi par l'équipe pédagogique, le personnel de santé, la famille	Une équipe de suivi (annuelle) pilotée par l'enseignant référent en lien avec la MDPH et avec présence de la famille. Le MOPPS (document de Mise en Œuvre de PPS) sert de feuille de route.	Des réunions avec le personnel de santé, le professeur principal avec invitation de tous les enseignants et la famille.
Mise en place et "demande" par l'équipe enseignante uniquement	Demande par la famille ou les enseignants. Formalisation lors d'une réunion d'équipe éducative avec la famille et les professionnels de santé. Ne peut se faire sans l'accord de la famille	La première demande est faite pendant une équipe éducative pilotée par le directeur, avec rédaction d'un GEVASCO première demande. Les suivis annuels se font en Équipe de Suivi de la Scolarisation pilotée par l'enseignant référent, avec rédaction d'un GEVASCO réexamen	Mise en place par l'établissement sur demande de la famille à partir du certificat médical du médecin de l'enfant (généraliste ou spécialiste) et avec validation obligatoire du médecin scolaire

Lien vers la conférence

<https://www.youtube.com/watch?v=8mZr8NK9-ac>

PRÉSENTATION OUTILS DYS

AGNÈS VETROFF

Agnès Vetroff, est en même temps Présidente APEDYS Isère et Présidente de la Fédération ANAPEDYS. Elle est aussi formatrice d'outils pour les dys.

Cette présentation propose de dédramatiser l'utilisation des outils Dys car ce sont (dans les cas de troubles importants) d'indispensables et merveilleux moyens de prouver ses capacités en étant **déchargé du coût cognitif de l'écriture, qui est typiquement pour certains dys le trouble handicapant.**

Certes, ces outils demandent un apprentissage, donc leur utilisation s'anticipe. Mais, ce ne sont nullement des outils réalisant le travail à la place de l'élève. Ils nécessitent le raisonnement de celui qui l'utilise

Actuellement, depuis décembre 2020, les aménagements des conditions d'examen précisent que les aides et logiciels utilisés et notifiés dans un PAP, un PPS, visés par un médecin CDAPH seront acceptés en situation d'examen (à condition évidemment que le trouble le justifie).

Certaines académies les refusent par principes désuets lors de l'examen. Alors que des inspecteurs généraux, lors d'une réunion à la DGESCO, ont validé l'utilisation de ces outils.

Notre fédération reste active quand le candidat devient empêché de composer comme les autres sans ses outils de compensation.

Lien conférence

<https://youtu.be/WhoBUGsJTqs>

ALLEZ À L'ESSENTIEL

ALAIN POUHET

Tous les membres de la communauté des DYS connaissent Alain Pouhet.

Docteur en médecine, spécialisé en rééducation infantile, il a accompagné de nombreux enfants scolarisés en institution spécialisée ou en école ordinaire. Il est auteur ou co-auteur de nombreux ouvrages sur les DYS, anime un site où vous pourrez trouver de nombreuses aides et informations.

<https://sites.google.com/site/dralainpouhet/home?authuser=0>

Les bonnes questions à se poser :

- Sur l'enfant/élève
 - Quelles sont les restrictions de participation à la vie de l'école ?
 - Qu'est ce qui le gêne le plus ?
 - Quels sont ses points forts ?
 - Y-a-t-il d'autres troubles ? D'autres points forts ?
- Sur les outils
 - Quels sont les outils bénéfiques ?
 - Pourquoi ?
 - Pour quelle finalité ?

Les aides sont utilisées par l'élève seulement si elles sont valorisées aux yeux des camarades.

La lecture et l'écriture ne sont que des outils, mais palier au handicap avec un ordinateur permettra à l'élève d'aller aussi loin que s'il n'était pas dys.

- Quelles différences entre rééducation et contournement ?
 - La rééducation consiste à diminuer le déficit, elle impose un changement cognitif.
 - Le contournement vise à diminuer le handicap et impose des aménagements, des compensations pour pallier au trouble.

Pour conclure le Dr Pouhet révisé la vision de l'équité où l'on voit trois enfants de tailles différentes derrière une barrière et montés sur des caisses. Il ajoute une troisième image où c'est la barrière qui disparaît, plus besoin de caisses ! Pour lui, c'est là que se trouve la mission de l'Éducation Nationale : supprimer les barrières.

Lien vers la conférence

<https://youtu.be/WtxfuyL-7T0>